



PROCES - VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 mars 2001

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roger BORGHI, Maire, les conseillers municipaux suivants :

MM. GARDEREAU, KNITTEL, MARCHAL, Adjoint
MM. L'HUILLIER, BINTZ, BUONO, SEROT, STELLA, WIRIG, ARGANT,
Mmes JACOBI, FIKUART, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. WEIL qui donne procuration à M. SEROT
M. SCHIESSER qui donne procuration à M. ARGANT.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du P.V. du 22.01.2001

1. Service Assainissement :
 - compte administratif et compte de gestion 2000.
 - Affectation du résultat.
2. Commune :
 - compte administratif et compte de gestion 2000
 - Affectation du résultat.
3. Avenant au contrat d'assurance automobile.
4. Demandes de subventions.
5. Divers.
 - a) Affaires Domaniales.
 - b) Demande de concours à la Direction Départementale de l'Equipement pour une mission de maîtrise d'œuvre.
 - c) Indemnités complémentaires pour élections.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2001 est adopté à l'unanimité.

1. Service Assainissement :

a) Compte administratif et compte de gestion 2000.

Après présentation du compte administratif par M. GARDEREAU, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section d'investissement	374.202,64		- 1.859.049,64	- 1.484.847,00
Section d'exploitation	71.348,92	71.348,92	210.416,65	210.416,65
TOTAL	445.551,56	71.348,92	- 1.648.632,99	- 1.274.430,35

Le compte de gestion du Receveur est également adopté à l'unanimité.

b) Affectation du résultat.

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de la section fonctionnement 2000, soit 210.416,65 F au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2001.

2. Commune :

a) Compte administratif et compte de gestion 2000.

Après présentation du compte administratif par M. GARDEREAU, le maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section d'investissement	2.575.085,69	-	333.327,12	2.908.412,81
Section de fonctionnement	1.208.690,56	1.208.690,56	993.395,38	993.395,38
TOTAL	3.783.776,25	1.208.690,56	1.326.722,50	3.901.808,19

Le compte de gestion est également approuvé à l'unanimité.

b) Affectation du résultat.

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 993.395,38 F au compte 1068 - Réserves du budget primitif 2001.

3. Avenant au contrat d'assurance automobile.

Le véhicule C15 de la commune était assuré jusqu'à présent aux kilomètres.

Cette année le dépassement kilométrique effectué est de 1695 et dans ces conditions les assurances MUNTZ nous soumettent un avenant au contrat initial.

C'est pourquoi, le maire soumet un devis d'un montant de 2426,68 F soit une plus-value de 358,70 F

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise le maire à signer l'avenant correspondant.

4. Demandes de subventions.

Le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

- A.I.P.H.	2.000,- F
- La Sportive Lorquinoise	2.000,- F
- Le Souvenir Français	1.000,- F
- la Prévention Routière	150,- F
- Ass. Animat ^o Culturelle du Patrimoine Régional.	300,- F
- Club de Lutte	5.000,- F
- Collège	2.000,- F
- chorale DIAPASON	1.000,- F
- Ass. Familles et Longs Séjours	1.000,- F
- Club de Tir	1.750,- F

Le maire donne lecture du courrier de Marie-France KNITTEL, par lequel elle remercie le conseil municipal pour la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes à l'association « YOGA au Pays de Sarrebourg ».

5. Divers.

a) Affaires Domaniales.

Dans le cadre des travaux de construction de chaussée, de trottoirs, d'élargissement de rues il a été nécessaire d'empiéter sur la propriété de certains riverains, en l'occurrence il s'agit de MM. GUINDO Didier, Rue des Cerisiers – BERTRAND Eugène, Rue des Vosges – FAUL Francis, Jardin des Boules – CHATEL Marcel, Ruelle du Pré de la Dame – MANGIN Luc, SEINGUERLET Jean et GERARD Joseph, Rue des Hauts Jardins.

Il est nécessaire de régulariser ces cessions de terrain par acte notarié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- charge Me L'HUILLIER de la rédaction des actes,
- autorise le maire à les signer.

Les frais de notaire seront supportés par la commune et les crédits nécessaires prévus au B.P. 2001.

b) Demande de concours à la Direction Départementale de l'Équipement pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Le maire soumet au conseil municipal la proposition émanant de la Direction Départementale de l'Équipement – Subdivision de Phalsbourg-Sarrebourg concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de chaussée, trottoirs et murs de soutènement de la rue Dr Marchal dont le coût d'objectif provisoire s'élève à 2 100 000,- F et les honoraires à 7,73 % soit 162 435,- F H.T.

Au vu d'une réflexion générale, le conseil municipal décide de surseoir à ce projet jusqu'au renouvellement du conseil municipal.

c) Indemnités complémentaires pour élections.

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié, article 5

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 1999,

Le conseil municipal décide d'accorder à la secrétaire de mairie l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections dans la limite du taux maximum.

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21 h 00, remercie les conseillers municipaux pour leur participation au fonctionnement de la commune durant ce mandat, souhaite une bonne retraite à ceux qui se retirent et bon courage à ceux qui repartent.
